

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU MESNIL THERIBUS DU VENDREDI 7 JUIN 2019

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le vendredi 7 juin 2019 à 20 heures sous la présidence de Madame DELANDE Carole, Maire.

Présents : Madame NABBEN, Messieurs CHACON BIDARD RICHARD
Absents : Madame FERNANDEZ excusée donne pouvoir à Madame DELANDE
Mesdames BILLEREY, MENOU, BOULLET
Messieurs LHUISSIER, DEJOUY, MELLIER, DUCHAUDE
Secrétaire de mairie : Monsieur de LAROSIERE

**Le quorum n'étant pas atteint le conseil municipal ne pouvant délibérer,
La prochaine réunion est fixée au mardi 11 juin 2019.**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU MESNIL THERIBUS DU 11 JUIN 2019

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le mardi 11 juin 2019 à 20 heures sous la présidence de Madame DELANDE Carole, Maire.

Présents : Mesdames BOULLET, NABBEN
Messieurs CHACON , BIDARD, MELLIER, RICHARD, LHUISSIER
Absents : Madame FERNANDEZ excusée donne pouvoir à Madame DELANDE
Mesdames BILLEREY, MENOU, Messieurs DEJOUY, DUCHAUDE
Secrétaire de mairie : Monsieur de LAROSIERE

TAXE AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331 -1 et suivants ;
Vu la délibération adoptée instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 2%
Après en avoir, délibéré, le conseil municipal décide de fixer sur l'ensemble du territoire communal le taux de la taxe d'aménagement à 5 % et d'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable.

RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le maire rappelle que la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétence à la communauté de communes.
Madame le Maire informe que, par courrier en date du 28 mai 2019, le Président de la Communauté de communes du Vexin Thelle lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 20 mai 2019.
Il rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance en date du 26 septembre 2018 a délibéré pour opter pour un passage en FPU à compter du 1^{er} janvier 2019.
Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts et suite à l'instauration de la FPU à l'échelle communautaire, la CCVT verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire suite à l'application du régime de la FPU (fiscalité professionnelle unique).

LA CLECT s'est réunie le 21 novembre 2018 afin d'étudier les transferts de compétence envisagés et d'affiner le calcul des transferts de charges correspondants.

Considérant que le Conseil Municipal de chaque communes membres est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-5 DU Code Général des Collectivités, sur le rapport de la CLECT dans les 3 mois.

Considérant que l'objet dudit rapport est l'évaluation des charges concernant le transfert de la compétence : Aménagement, gestion et entretien des zones d'activité économique, dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Madame le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance du rapport joint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport établi par la CLECT de la CCVT en date du 20 mai 2019 à l'unanimité et
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférant.

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le maire à faire poser sur la façade de la mairie 6 paires de volets blancs en PVC pour un coût de 4492 euros TTC

Par 7 voix pour, une abstention Monsieur MELLIER 1 voix contre Monsieur CHACON.

SECURITE RUE MARY CASSATT

Suite à une pétition des habitants pour la limitation de vitesse, la mise en place d'un comptage routier se fera au mois de septembre de façon à étudier plusieurs projets.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'INSEE procédera à un recensement de la population au début de l'année 2020, le Conseil municipal a désigné Mr Chacon comme coordonnateur communal et a autorisé Madame le Maire à recruter deux agents recenseurs.

CANTINE SCOLAIRE

Un nouveau règlement de cantine ayant été élaboré, Madame le Maire le soumet au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité avant de le distribuer aux parents d'élèves.

SUBVENTION RUR'ART

Les Membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité une subvention d'un montant de 200€ au profit de l'association RUR'ART.

INFORMATIONS DIVERSES

Suite à la demande des administrés, un point est fait sur la situation de l'Entente Sportive. Mme le maire est dans l'attente d'une date pour la convocation des 2 présidents, des membres du bureau et des joueurs. Sans nouvelles, une médiatrice de la préfecture interviendra.

Il est demandé aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser uriner sur les massifs de fleurs. Pour la sérénité de tous en ce temps estival, il vous ait demandé de respecter vos voisins en limitant les bruits intempestifs (chien, moto, tondeuse, ...)

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 17 septembre 2019 à 20 heures.

La mairie sera fermée du 09 Août au soir, réouverture le 30 Août 2019.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BELLES VACANCES D'ETE